

PV de la réunion du Conseil Scientifique du LOOF

Judi 14 Décembre 2017

Au siège du LOOF, 1 rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin

Présents :

LOOF

Marie-Bernadette Pautet, présidente

Bernard-Marie Paragon, vice-président et responsable du Conseil scientifique

Jacqueline Chabbi, secrétaire générale ; Catherine Bastide, directrice

Personnalités extérieures

Anne-Claire Gagnon

Experts extérieurs : Marie Abitbol ; Brice Reynolds ;

Emmanuelle Titeux ; Sophie Le Poder & Philippe Bossé

Absents excusés: Alain Fontbonne ; Jean-Pierre Debus, Geneviève Marignac & Marc Peterschmitt.

Bernard Marie Paragon ouvre la réunion à 10h30 en remerciant les participants de leur présence. Il informe les présents de la démission de deux membres du Conseil Scientifique : Jean-Pierre Debus pour raison de santé et Marc Peterschmitt pour raison professionnelle.

I - Du côté des Labos et des Tests génétiques

1) Etat des lieux des labos agréés par le LOOF pour les tests ciblant les maladies génétiques & les tests de filiation

Six laboratoires participent au protocole sur les tests ciblant les maladies génétiques, mis en place mi-2014 (liste inchangée cette année) : Antagene, Genindexe, Idexx, Labogena, Laboklin et Langford.

VGL, rattaché à UC Davis (CA, USA), doit les rejoindre début 2018 : leurs formulaires ont été validés comme étant conformes au protocole LOOF et ils prévoient d'avoir déployé le processus début 2018. Le LOOF attend donc la confirmation de cette mise en place (essentiellement la possibilité de certification du prélèvement par un tiers vétérinaire dont les données sont alors reportées sur le résultat) pour les intégrer comme laboratoire signataire.

Pour rappel, deux signataires des débuts ont été retirés de la liste en 2016 : Billiemaz car leur lien Internet pointait vers "site à vendre" et ils ne répondaient plus, et Genimal suite, notamment, à la communication mensongère de leur site et de leurs mailings faisant croire, à tort, que tous leurs tests étaient reconnus par le LOOF.

Les empreintes génétiques et tests de filiation sont toujours uniquement réalisés par les trois laboratoires « historiques » : Antagene, Genindexe et Labogena, signataires du protocole mis en place au 1er janvier 2011 pour 3 années d'expérimentation et qui a été tacitement reconduit depuis. Les résultats sont transmis directement au LOOF par voie dématérialisée lorsque l'éleveur a donné son accord pour cette transmission. Les trois laboratoires ont bien tous obtenu le rang 1 aux tests ISAG de 2016.

Le LOOF a analysé la conformité de chaque laboratoire par rapport aux critères édictés dans le protocole (document distribué). Hormis des points de détail portant sur la lisibilité des résultats, le plus gros souci est le fait qu'Antagene déclare une filiation "compatible" alors que deux marqueurs sont incohérents, en contradiction avec le protocole qui ne tolère au maximum qu'un seul marqueur en erreur. Une lettre leur a été adressée à ce sujet (document distribué), mais aucune réponse écrite n'a encore été reçue. Ce point est

d'autant plus important qu'il n'était pas détectable tant que des clients n'avaient pas transmis au LOOF le fichier de résultats qu'ils reçoivent du laboratoire. En effet, la transmission dématérialisée ne comporte pas l'empreinte du chat.

Un second problème identifié, mais maintenant résolu, est consécutif à la sous-traitance de prélèvements de chats de race, en vue de la réalisation des empreintes génétiques, provenant non pas directement de vétérinaires préleveurs, mais par l'intermédiaire d'un laboratoire tiers (éventuellement non signataire du protocole). Deux laboratoires y ont eu recours, Genimal (sous-traitance à Labogena sans informer le LOOF pour des tests de filiation) et GENINDEXE (sous-traitance du test PRA-rdAc à Laboklin mais en informant le LOOF et en l'indiquant sur les formulaires de résultat).

Action à entreprendre :

L'actualisation du protocole de filiation ADN, déjà prévue lors du dernier CS, mais qui n'a pas été faite courant 2017, devient urgente et doit être planifiée dans les premiers mois de 2018. Il sera alors demandé aux laboratoires de transmettre l'empreinte au LOOF.

La question du tiers-préleveur est résolue depuis la réponse de l'Ordre des vétérinaires mais, si le tiers-préleveur est prévu dans le protocole « maladies », il ne l'est pas dans le protocole filiation et il conviendra donc le rajouter.

La question du groupe sanguin (allèle b) est abordée, avec le besoin de préciser que, pour certaines races, il existe plusieurs mutations. Une fiche sur l'érythrolyse néonatale serait la bienvenue. Il sera demandé au Dr Fontbonne de préparer une fiche sur ce sujet pour le prochain conseil scientifique.

Action à entreprendre : solliciter le Dr Fontbonne sur la thématique érythrolyse

2) Bilan des tests génétiques réalisés par les différents laboratoires signataires du protocole LOOF

Depuis le précédent CS, le protocole portant sur les tests génétiques a été actualisé et validé par les laboratoires partenaires, tant sur la forme (tiers préleveur notamment) que sur le fond avec une mise à jour des mutations testées. Une fiche actualisée a été mise à disposition des vétérinaires.

Les statistiques de transmission (document distribué) montrent une augmentation cette année (20 % de plus qu'en 2016 alors qu'il reste un mois pour finir l'année), sans doute due aux incitations faites par le LOOF aux éleveurs pour que leurs chats progressent dans la grille SQR dans le cadre de l'émulation pour participer au Concours Général Agricole (CGA) en 2018. En ce qui concerne les transmissions (empreintes + compatibilités) des 11 premiers mois de 2017, on constate qu'Antagene (1004 résultats transmis, soit 39 %) a perdu sa place de leader au profit de Genindexe (1210 résultats transmis, soit 47 %) en 2017, et que Labogena reste stable avec 358 résultats transmis, soit 14 %.

Les transmissions par voie dématérialisée se passent plutôt bien et donnent lieu à des échanges fréquents et cordiaux entre Rozenn Izel et les laboratoires. Une analyse des causes de refus d'intégration (document distribué) montre que, hormis les "absent LOOF"

(chats dont l'empreinte est transmise alors que la demande de pedigree n'est pas encore faite), les taux restent acceptables mais Labogena peine encore. A noter que le taux relativement élevé pour Genindexe vient du fait que deux fichiers complets comportaient une erreur sur l'ensemble des résultats, d'où un pic a priori accidentel du taux de refus.

3) Mise à jour des maladies héréditaires dépistables par un test ADN commercialisé dont le résultat peut faire l'objet d'une inscription sur les documents généalogiques du LOOF

Cette mise à jour visait initialement la possible intégration du dépistage de l'amyloïdose rénale suite aux recherches annoncées oralement par Leslie Lyons. De fait, il n'y a rien de nouveau pour le moment et aucun nouveau test n'a été commercialisé. Ce sera, probablement, un test de prédisposition (cf dysplasie de la hanche chez le chien). Les tests PRA du Bengal et du Persan devraient probablement pouvoir être proposés assez rapidement ; ils sont déjà disponibles aux USA, mais les publications relatives sont toujours attendues.

Cela fournit cependant l'occasion de procéder à un certain nombre de modifications, en particulier de cibler certains tests sur certaines races, en établissant de la cohérence entre les races sœurs tout en tenant compte des races fondatrices. Cette mise à jour est faite à partir du bilan mutualisé des tests de santé réalisés par les laboratoires signataires du protocole LOOF.

Le CS valide l'éligibilité des tests génétiques suivants pour affichage sur les pedigrees :

- PKD inscriptible pour l'American Shorthair et l'American Wirehair, le Ragdoll et le Sacré de Birmanie

(NB post-réunion : l'application de cette mesure ne se fera pas dès janvier 2018 afin de laisser le temps d'une consultation avec les clubs de race concernés)

- GM1 inscriptible pour le Havana Brown
- HK et GM2-B inscriptible pour le Tonkinois
- PKDef inscriptible pour le Chausie et le Toyger
- PRA-rdAc inscriptible pour le Californian Rex, le Chausie, le German Rex, le Havana Brown, le Savannah et le Snowshoe

NB : le test PRA-rdAc n'étant pas pertinent pour l'American Wirehair, sa mention n'est désormais plus éligible sur les pedigrees de cette race.

Action à entreprendre :

information sur cette mise à jour devra être faite sur le site du LOOF, à l'arrière des pedigrees et vis-à-vis des laboratoires (annexe A-1 du protocole).

Cas particuliers :

- Domestic Shorthair & Longhair : tous les tests sont potentiellement pertinents puisque, par définition, on ne connaît pas les origines des « Domestic ». Il semble tout de même délicat de les exiger tous. Ce point n'est pas tranché et sera traité lors de la réunion préparatoire pour l'actualisation du protocole filiation ADN.

Le même raisonnement est tenu pour l'European Shortair, le Munchkin PC-PL et le Lykoï.

- Maine Coon : une discussion s'engage sur la pertinence du test PKD car cette affection reste tout à fait exceptionnelle dans la race. Marie ABITBOL souligne que, l'échographie étant plus pertinente que le test en lui-même, l'affichage du test sur le pedigree n'est pas pertinent. Il est décidé de ne pas afficher le test PKD à ce stade, aucune donnée de prévalence dans la race n'étant disponible pour le justifier.

12h25 : arrivé de Brice Reynolds

Possibilité d'inscrire des renseignements phénotypiques sur les pedigrees

Le LOOF a été sollicité pour savoir si les résultats de tests génétiques relatifs à la robe (longueur de poil, gènes de couleur ou de patron) pouvaient figurer sur les pedigrees dans les mêmes conditions que les tests des maladies génétiques (lettre du CFBR concernant la longueur du poil et le gène C).

Cette possibilité peut être généralisée à de nombreux caractères et pour de nombreuses races. L'idée est trouvée pertinente car cela fournirait un bon outil de sélection. La méthode doit être d'interroger les clubs de race sur les principaux besoins pour leur(s) race(s).

La lisibilité des pedigrees doit être gardée en mémoire et peut constituer un frein sur le nombre d'informations de chaque chat y figurant. Si, dans le futur, les pedigrees deviennent accessibles de manière dématérialisée, cette contrainte disparaîtra.

Action à entreprendre :

interrogation des clubs de race sur la pertinence et leur volonté de mentionner certains caractères phénotypiques transmissibles sur les pedigrees

4) Etat des lieux relatif à la démarche SQR.

Préambule : Véronique Dubos a sollicité de pouvoir participer à ce CS, pour ce point particulier de l'ODJ, en tant que responsable de la commission des clubs de race.

BM Paragon lui a fait remarquer que :

- 1) suite à la réunion de la commission des clubs de race, le 24 septembre dernier, il n'y avait pas eu de restitution des discussions et avis des différents clubs présents concernant l'évolution des grilles de sélection, ce qui était plus que regrettable;
- 2) qu'elle avait donné sa démission de la commission SQR, ce qui était tout aussi regrettable, et que, dans un souci de cohérence, BMP était au regret de ne pouvoir donner suite à sa demande.

Questionnement des clubs de race :

Suite à la réunion des clubs de race du 24 septembre 2017, l'évolution des grilles SQR a fait l'objet de questions posées à tous les clubs de race concernant des évolutions globales de la grille (applicables à toutes les races si approuvées) et des évolutions race par race en ce qui concerne le statut des maladies génétiques répertoriées dans la race ainsi que le test de surdité (BAER/PEA) pour les chats blancs. Compte tenu du fait que les évolutions des grilles de sélection SQR se passent nécessairement au 1er janvier de chaque année (cette contrainte résulte du millésime accolé au niveau SQR des chats depuis qu'il avait été décidé que le niveau atteint par un chat à un certain moment ne lui serait pas retiré même si les grilles évoluent dans un sens plus restrictif), et qu'elles doivent être précédées d'une mise en place informatique et d'une campagne importante de communication, il est souhaitable pour l'an prochain que le CS se réunisse au plus tard début novembre afin d'éviter la situation difficile qui se présente cette année. Les évolutions pourraient certes être repoussées d'un an, mais cela semble dommage au vu des simplifications que certaines de ces évolutions permettent, du fait que les clubs ont été interrogés à l'automne 2017, et du bien-fondé de l'introduction de certains tests demandés par les clubs de race (comme par exemple l'introduction du test CMS chez le Devon Rex). Le véritable point épineux, surtout compte tenu des délais, concerne les cas où il y aurait désaccord entre la position du conseil scientifique et celle des clubs de race concernés.

Deux questions globales ont fait l'objet d'un choix majoritaire (environ 2/3 des clubs de race) et ont été actées en CA sous réserve d'accord du conseil scientifique :

- l'obligation d'avoir atteint le niveau 4 "Recommandé" pour devenir "Elite B"

Cette option permet d'avoir une progression de niveau constante alors qu'aujourd'hui, un Elite B peut simplement être Sélectionné (niveau 3).

Le CS se prononce en faveur du niveau 4 « recommandé » pour devenir « Elite B »
(vote pour : 9, abstention : 1).

- l'obligation pour les chats Elite (Elite B et Elite A) d'être indemnes et non porteurs de toutes les maladies génétiques répertoriées dans la grille de leur race.

Le CS confirme le bien-fondé d'avoir des « Elites » indemnes et non porteurs de toutes les maladies génétiques répertoriées dans la grille de leur race.
(vote pour : 9, abstention : 1).

Action à entreprendre :
information des clubs de race sur ces deux obligations

En ce qui concerne les chats blancs, faute d'accord global sur le niveau SQR (2 "Conforme" versus 3 "Sélectionné") auquel exiger un test BAER/PEA, les clubs de race ont exprimé leur préférence pour que ce choix soit fait race par race. Le CA a donc confié au conseil scientifique la décision finale, en prenant en compte les avis des clubs (document fourni) et la prévalence de la couleur blanche dans la race (document fourni).

Ce point fera l'objet d'une discussion et d'une décision après la présentation du Prof Bossé (point II-3.)

Evolution de la grille SQR

L'évolution des grilles race par race en ce qui concerne les tests des maladies génétiques a fait l'objet de propositions de la part des clubs ou du LOOF pour les races sans club. Là aussi, le CA a confié au conseil scientifique la lourde tâche de trancher.

Le document soumis au CS a fait l'objet d'un large débat.

Le tableau suivant rassemble les modifications et ajustements validés par le CS :

Race	Avant	Après	Commentaire
Abyssin et Somali	<p>N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p> <p>N4 : PKDef = N/N PRA-rdAc = N/N</p>	<p>N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p> <p>N4 : PKDef = N/N PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p>	Tolérance des hétérozygotes PRA-rdAc jusqu'au niveau 4 (mais pas pour les Elite qui doivent en être indemnes) en raison de la prévalence importante de cette mutation récessive.
Bengal	<p>N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR</p> <p>N4 : PKDef = N/N</p>	<p>N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR</p> <p>N4 : PKDef = N/N ou N/PKLR</p>	<p>Tolérance des hétérozygotes PKDef jusqu'au niveau 4 (mais pas pour les Elite qui doivent en être indemnes) en raison de la prévalence importante de ce gène récessif.</p> <p>NB : Le test PRA-rdAc, peu pertinent pour la race, avait été supprimé de la grille de la race en 2015 (il reste inscrit au pedigree pour les chats testés). Un test plus spécifique pour la race le remplacera sans doute lorsqu'il sera validé.</p>

Race	Avant	Après	Commentaire
Bombay et Burmese Américain	-	<p>N3 : BHD = N/N ou N/ALX1 GM2-B = N/N ou N/HEXB</p> <p>N4 : BHD = N/N GM2-B = N/N HK = N/N ou N/WNK4</p>	<p>Les mutations de BHD, HK et GM2-B existent de façon non négligeable dans ces races. Il est donc important d'introduire les tests correspondants dans la grille de sélection, de façon sélective :</p> <p>la GM2-B est très grave et la prévalence faible, les hétérozygotes ne sont donc pas acceptés au niveau 4.</p> <p>la HK est relativement fréquente et peut bénéficier d'un traitement; les hétérozygotes sont donc acceptés jusqu'au niveau 4 inclus.</p> <p>La BHD doit être évitée (conformation extrême de la tête chez les hétérozygotes), d'où la non-acceptation des hétérozygotes au niveau 4.</p>
Burmese anglais	<p>N3 : GM2-B = N/N ou N/HEXB</p> <p>N4 : GM2-B = N/N ou N/HEXB HK = N/N ou N/WNK4</p>	<p>N3 : GM2-B = N/N ou N/HEXB</p> <p>N4 : GM2-B = N/N HK = N/N ou N/WNK4</p>	Non-acceptation des hétérozygotes en GM2-B au niveau 4 (en raison de la gravité de la maladie et de la prévalence relativement faible)
Asian SH/LH et Burmilla	<p>N3 : PKD = N/N</p> <p>N4 : PKD = N/N GM2-B = N/N ou N/HEXB HK = N/N ou N/WNK4</p>	<p>N3 : PKD = N/N</p> <p>N4 : PKD = N/N GM2-B = N/N HK = N/N ou N/WNK4</p>	Alignement avec les Burmese Anglais et Américains en ce qui concerne la GM2-B au niveau 4 (non acceptation à ce niveau des hétérozygotes en raison de la gravité de la maladie et de sa prévalence faible)
Chausie	-	<p>N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p> <p>N4 : PKDef = N/N PRA-rdAc = N/CEP290</p>	Alignement avec la race mère Abyssin, même si pour le moment le Chausie n'accède pas encore aux niveaux 3 et 4 (race NR non stabilisée qui n'est pas en championnat)
Cornish Rex et Calif. Rex	<p>N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p> <p>N4 : PRA-rdAc = N/N</p>	<p>N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p> <p>N4 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290</p>	Tolérance des hétérozygotes PRA-rdAc jusqu'au niveau 4, et alignement du Californian Rex sur le Cornish Rex.
Devon Rex	-	<p>N3 : CMS = N/N ou N/COLQ</p> <p>N4 : CMS = N/N</p>	Introduction du test CMS en tolérant les hétérozygotes au niveau 3 mais que les indemnes au niveau 4 (très faible fréquence de la mutation dans la race)

Race	Avant	Après	Commentaire
Havana Brown	-	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290	Alignement avec l'Oriental
LaPerm	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N ou N/PKLR	Tolérance des hétérozygotes PKdef jusqu'au niveau 4
Mau Egyptien	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N ou N/PKLR	Tolérance des hétérozygotes PKdef jusqu'au niveau 4
Ocicat	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290	Tolérance des hétérozygotes PRA-rdAc jusqu'au niveau 4 PKDef non introduite car aucun porteur parmi les chats testés connus.
Oriental, Siamois et PL (Balinais, Mandarin), Peterbald	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290	Tolérance des hétérozygotes PRA-rdAc jusqu'au niveau 4 (mais pas pour les Elite qui doivent en être indemnes) en raison de la prévalence importante de ce gène récessif.
Savannah	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290	Alignement avec le Mau Egyptien (PKDef) et l'Oriental (PRA-rdAc) même si pour le moment le Savannah n'accède pas encore aux niveaux 3 et 4 (race NR non stabilisée qui n'est pas en championnat)
Singapura	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PKDef = N/N PRA-rdAc = N/N	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N	Suppression du test PRA-rdAc dans la grille en raison du manque de pertinence de ce test dans la race (fréquence de la mutation nulle parmi tous les tests des laboratoires)
Snowshoe	-	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290	Alignement avec le Siamois

Race	Avant	Après	Commentaire
Singapura	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PKDef = N/N PRA-rdAc = N/N	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N	Suppression du test PRA-rdAc dans la grille en raison du manque de pertinence de ce test dans la race (fréquence de la mutation nulle parmi tous les tests des laboratoires)
Tonkinois	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 N4 : PRA-rdAc = N/N	N3 : PRA-rdAc = N/N ou N/CEP290 GM2-B = N/N ou N/HEXB N4 : PRA-rdAc = N/N HK = N/N ou N/WNK4 GM2-B = N/N ou N/HEXB	Introduction des tests du Burmese anglais
Toyger	-	N3 : PKDef = N/N ou N/PKLR N4 : PKDef = N/N ou N/PKLR	Alignement avec le Bengal même si pour le moment le Toyger n'accède pas encore aux niveaux 3 et 4 (race NR qui n'est pas en championnat)

Action à entreprendre :
information sur cette mise à jour devra être faite sur le site du LOOF et programmation dans les grilles SQR de l'application métier du LOOF.

5) Identification génétique et tests santé : comment convaincre et inciter les éleveurs ?

Nous disposons désormais des outils permettant de tracer la généalogie et de fiabiliser la transaction commerciale en élevage félin.

Dans une optique incitative pour les éleveurs, une fiche de sensibilisation a été préparée par Marie Abitbol pour affichage sur le site du LOOF. Cette fiche est validée par le CS

Action à entreprendre :
mise en ligne de cette fiche sur le site du LOOF

II - Du côté des éleveurs

1) La stérilisation juvénile

Anne Claire Gagnon présente les résultats d'une enquête concernant la stérilisation juvénile (voire pédiatrique !) conduite auprès des éleveurs. Ces résultats ont déjà fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion d'experts vétérinaires en octobre dernier.

Quarante-quatre p. cent des éleveurs font systématiquement stériliser leurs chatons à 3 mois, dont 20 % à la demande de l'éleveur et 65 % pour d'autres raisons.

Le débat doit être placé du point de vue du chat de race uniquement et ne pas utiliser les arguments des chats de refuge. Emmanuelle Titeux alerte sur le fait que les études anglo-saxonnes biaisent souvent les résultats. Elle pense qu'il y a forcément des conséquences comportementales. Jacqueline Chabbi reparle des cas de nécroses des hanches de chats.

Il faut insister sur le côté « passeur » de l'éleveur et ne pas promouvoir la stérilisation systématique.

Pour le CS du LOOF, le principal intérêt de cette enquête a été d'obtenir un état des lieux du comportement des éleveurs de chats de race. Ce choix de recourir à une stérilisation particulièrement précoce pour une vente de chatons « clef-en-main », dont on voit très bien l'intérêt pour le contrôle des populations de chats conduits en refuges ou recueillis par les associations de protection animale, ne peut et ne doit pas être encouragé à destination des éleveurs, au risque sinon d'un appauvrissement dramatique de la diversité génétique. De plus, reste à évaluer l'impact de cette pratique sur le développement comportemental et la familiarisation des chatons.

2) A propos des « usines à chatons » : quid de la limitation à 3 portées en 2 ans ?

Dans une lettre adressée à la DGAL en mai dernier, Marie-Bernadette Pautet s'inquiétait du respect (ou plutôt du non-respect) de l'annexe de l'AM du 3 avril 2014, relatif aux « Règles sanitaires de de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de Cie d'espèces domestiques » prévoyant que « *les femelles reproductrices ne doivent pas mettre bas plus de trois fois par période de deux ans* ».

En effet sur la période 2015/2016 environ 300 reproductrices ont fait plus de 3 portées, certaines en ayant eu 4, 5 voire 6 !

Afin de limiter cette dérive productiviste, LOOF se proposait en conséquence de développer une communication ciblée avec :

- mise en alerte systématique des éleveurs à l'enregistrement de la 3^{ème} portée en moins de 22 mois ;
- envoi, lors de l'enregistrement de portées au-delà de 3 en 2 ans, d'un rappel aux dispositions réglementaires.

La question du bien-fondé ou non du LOOF à émettre des pedigrees pour les portées dépassant le seuil y était également posée.

La réponse de la tutelle a certes souligné l'intérêt des mesures proposées, mais relativisé la chose et indiqué clairement qu'il était hors de question de suspendre les enregistrements dans le livre d'origine tenu par le LOOF pour les portées au-delà de 3 en 2 ans.

Faute de temps, et en l'absence d'Alain Fontbonne, ce point relatif à l'impact de « l'intensification de la reproduction sur le bien-être (santé, longévité) de la chatte » est reporté à un prochain CS.

3) Mariage blanc x blanc et surdité (suite et fin ?)

a) « Résumé des épisodes précédents » ! :

Suite aux délibérations des CS du 29 avril 2015, du CS du 17 mars et du 14 novembre 2016, diverses recommandations ont été retenues et diffusées auprès des clubs de race ainsi que sur le site du LOOF pour mise en œuvre.

Ces recommandations ciblent notamment :

- une interdiction des mariages blanc x blanc (avec mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017) ;
- un encouragement à procéder à une contre sélection pour les yeux bleus ;
- ainsi que l'inscription du résultat des tests BAER/PEA sur les pedigrees sur la base du volontariat selon une codification précise.

Par ailleurs une prise en compte nuancée de cette infirmité a été proposée, non sans débat et crispation, dans la démarche SQR, en proposant une introduction de la nécessité d'un résultat « non sourd » au test BAER sur les deux oreilles pour qu'un chat blanc accède au niveau 3 du SQR quelle que soit la race et consultation des clubs de race par la commission pour un passage au niveau 2, race par race, au cours de cette année.

b) Un cas de terrain sensé remettre en cause le bien-fondé de la position du CS :

Le 9 septembre dernier, nous avons reçu via Alyse Brisson un courriel de Mme Virginie Baehrel, éleveuse reconnue de chats Angora Turc, évoquant « *l'obligation du LOOF de ne plus marier blanc x blanc (comme étant) basée sur une obscure étude (sic)* » et « *comme farfelue, la directive pour l'interdiction de reproduction de chats aux yeux bleus clairs* ». Le tout en s'appuyant sur ses propres statistiques d'élevage et de dépistage de la surdité (document transmis).

Au-delà de la lecture partielle voire erronée qu'a faite cette éleveuse des recommandations du LOOF, nous avons demandé au Pr Bossé de faire une analyse détaillée des documents transmis.

Après étude des éléments transmis, il apparaît que la majorité de ses mariages sont entre un chat blanc hétérozygote et un chat coloré, ce qui diminue fortement les risques et conforte la position prise par le CS du LOOF. Certaines observations indiqueraient que les chatons avec des taches colorés sur la tête seraient moins sujets à la surdité.

Une autre option proposée par Robinson (1995), qui serait de faire des mariages blanc x blanc et de sélectionner les non sourds paraît délicate à mettre en œuvre car conduisant à la production d'un nombre élevé de chats sourds, et en contradiction avec les choix éthiques pris par le CS.

Toutes les études convergent sur le fait que les yeux bleus, chez les chats blancs, augmentent la prévalence de la surdité. De plus, concernant les mariages blanc x blanc qui produisent des homozygotes, o, note que parmi les 22 chats blancs homozygotes de la publication de référence de David et al. (2014), les 22 étaient atteints de surdité (16 de surdité totale et 6 de surdité partielle) ! Cela conforte là encore les choix du CS.

Au total, il apparaît que les options déjà prises par le précédent CS et mises en ligne sur le site du LOOF sont parfaitement justifiées et ne doivent pas être remises en cause :

R1 : interdiction des mariages blanc X blanc ;

R2 : encourager une contre sélection pour les yeux bleus;

R3 : inscription du résultat des tests BAER/PEA sur les pedigrees sur la base du volontariat.

Par ailleurs, le CS valide l'exigibilité différenciée du test BAER pour les chats blancs en vue de leur accessibilité aux niveaux 2 ou 3, selon les races de la façon suivante :

Le test d'audition prouvant que les chats blancs sont entendants bilatéraux (test BAER = PEA) sera demandé dès le niveau 2 pour toutes les races où les blancs représentent moins de 10% et restera au niveau 3 pour les autres (angora turc, munchkin, oriental/mandarin, peterbald, turc du lac de Van).

Action à entreprendre :
mise en ligne de cette information sur le site du LOOF

Par ailleurs, Emmanuelle Titeux annonce l'avancement de la thèse vétérinaire « pouic-pouic » (du bruit de l'accessoire utilisé) initiée à l'ENVA pour la mise au point d'un dépistage de la surdité des chats fondé sur des modifications comportementales, avec une possible standardisation.

Un point sera fait sur ce sujet au prochain CS.

4) Fiche de synthèse sur les conseils à suivre « Autour des expositions félines »

La fiche technique initiée par Geneviève Marignac, relative à l'inventaire des précautions à prendre sur le plan sanitaire pour tout ce qui touche aux manifestations félines et aux expositions « Faire et ne pas faire, avant, pendant et après une exposition », sera présentée et discutée lors du prochain CS.

III - Du côté de la santé des chats

1) Actualisation des fiches santé

Etat des lieux :

Actuellement 8 fiches relatives à des maladies génétiques sont publiées sur le site du LOOF (CMH, PKD ; GSD4, SMA, PKdef ; PRA ; BHD et Amyloïdose rénale). Ces fiches ont été actualisées en 2015 & 2016.

Deux fiches sont consacrées à la surdité des chats blancs & à la contre-sélection des yeux bleu clair chez les chats blancs.

Une fiche santé consacrée à la maladie des griffes du chat a été mise en ligne en 2017.

Deux autres fiches de santé généralistes datant de 2011 et concernant le typhus et la teigne doivent être réactualisées selon le vœu du précédent CS.

Les fiches **Typhus** et **Coronavirus (PIF)** réactualisées par Sophie Le Poder ont été transmises au CS (documents distribués). L'avis des membres du CS est sollicité ; merci de transmettre vos remarques à BMP pour correction avant fin janvier 2018.

Action à entreprendre :
mise en ligne 1^{er} trimestre 2018 des fiches Typhus et Coronavirus/PIF, après validation, sur le site du LOOF

Une fiche **Calicivirose** a été transmise au CS par Brice Reynolds (document distribué). Cette fiche sera simplifiée avant relecture définitive. Une autre fiche relative à l'Herpèsvirose sera proposée rapidement par Brice.

La fiche **Teigne** sera réactualisée et proposée rapidement par Geneviève Marignac.

2) Projet de nouvelles fiches

De nouvelles fiches sur le dépistage de différentes maladies génétiques pourraient être envisagées pour une présentation au prochain CS :

- Dépistage des diverses formes de Gangliosidoses (M Abitbol)
- Dépistage de la Myopathie Hypokaliémique (M Abitbol)
- Dépistage de la Myasthénie Congénitale / Spasticité (M Abitbol)
- Dépistage du syndrome Nudité du Birman (M Abitbol)

[Les chatons nus meurent précocement et il semble que les éleveurs ne s'en préoccupent pas trop. Quid des demandes de test chez Antagene depuis sa commercialisation].

De même pour différentes fiches santé : Chlamydie, Trichomonose & Giardiose (AC Gagnon)

Pour toutes, un souci de concision et de compréhensibilité par le public d'éleveurs est essentiel. Il est également souhaitable d'éviter de trop détailler les traitements, d'en rester éventuellement au nom des molécules, en évitant les noms commerciaux et les dosages. Il n'est pas nécessaire de joindre une bibliographie détaillée.

A prévoir également pour un prochain CS :

- Polydactylie du Maine Coon ;
- Anomalies squelettiques du Manx et du Pixie Bob : réfléchir à la pérennité de ces races) ;
- Anomalies squelettiques du Scottish : grosse progression de la race et des interrogations sur le net (cf Fondation 30M amis), à relier avec la thèse récemment soutenue de Morgane Michel sur les hypertypes.
- Plantes toxiques ;
- Des fiches « bien-être », « comportement », « alimentation » seraient sans doute légitimes. A réfléchir.

Fin de la réunion vers 18 heures